

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Délibération ou arrêté n° 43

Séance du 2 juillet 2024

Date de convocation :  
21/06/2024

Date d'affichage :  
05/07/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 14

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Objet :

- Suppression de la régie de recettes n°63 : perception participations tickets-sport et CLSH

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
04/07/2024

Et publication et notification  
du 05/07/2024

L' an deux mille vingt quatre, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

**Etaient présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit.

**Etaient excusés :** Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Benoit Gance, Mme Emilie Aberbour avec pouvoir à M. Dominique Capelle,

**Etait absent :** M. Grégory Devaux  
Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 avril 2003 instituant une régie de recettes pour la perception des participations au tickets – sport et CLSH ;

Vu que la compétence animation jeunesse revient à la communauté de communes Terre de Picardie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de clôturer la régie n°63 et de mettre fin aux fonctions des régisseurs titulaire et suppléant de cette régie.

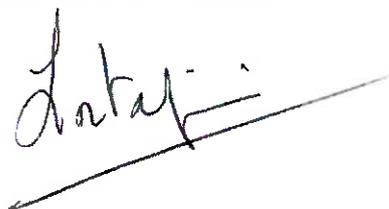
Le conseil municipal, unanime, après en avoir délibéré

**Décide**

- de clôturer la régie de recettes n°63 : perception des participations tickets-sports et CLSH ;
- De mettre fin aux fonctions des régisseurs : titulaire et suppléant.

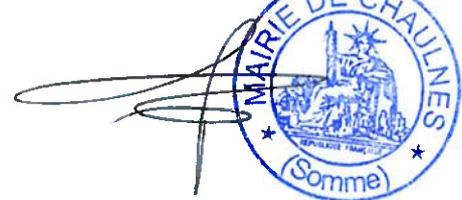
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie - Copé

Le Président



Thierry Linéatte